

# D'un mont à l'autre...

## ÉTUDE PAYSAGÈRE DES MONTS CASSEL ET DES RÉCOLLETS (59)



# SYNTHÈSE

18 juin 2018





## MONT CASSEL, MONT DES RÉCOLLETS ... DES IDENTITÉS COMPOSÉES

La composition paysagère des entités que forment les Monts Cassel et des Récollets varie en fonction de l'altitude. Quatre strates engendrent une composition propre à chaque mont et constituent une identité qu'il s'agit de préserver. Les monts forment alors des repères dans le paysage et leur composition en strates participent grandement au caractère pittoresque de ces paysages au sein de la Flandre Intérieure.

Il s'agit d'assurer la préservation de cette structure paysagère.

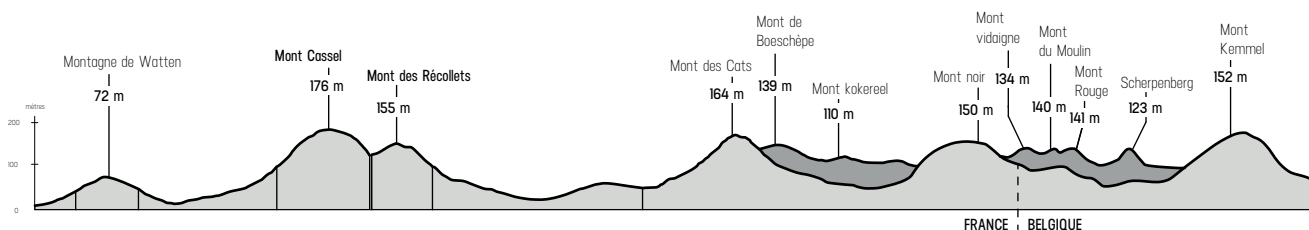
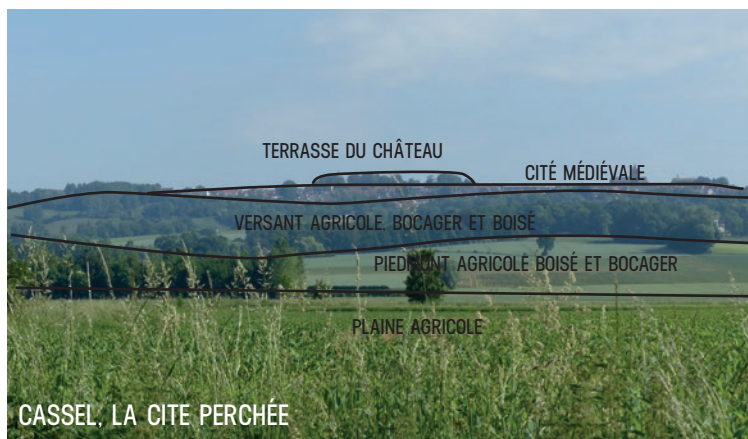
Les Monts Cassel et des Récollets offrent des caractéristiques culturelles et paysagères communes au niveau des versants et piedmonts. Seules les parties sommitales diffèrent, la plaine agricole qui les entoure est évidemment commune.

- La plaine agricole : elle offre une transition entre les parcelles cultivées et les piedmonts des Monts. L'attention devra être portée au maintien de cette transition fine permettant de mettre en valeur les émergences liées aux Monts. En effet, cette plaine constitue un premier plan mettant en relief les deux entités que sont les Monts Cassel et des Récollets. L'habitat y est dispersé et le maintien de cette implantation dans le paysage assure une transition paysagère entre ville et campagne, à ce titre, les projets d'aménagement veilleront à assurer la transition ville – campagne et à maintenir des coupures d'urbanisation.

- Les piedmonts et versants : ces deux strates se composent de prairies bocagères, de parcelles agricoles, d'arbres solitaires ou en bosquets. Il est important de préserver ces structures et de veiller au maintien de prairies bocagères et de limiter les parcelles agricoles cultivées ayant tendance à s'implanter sur les pentes des Monts. Le développement urbain devra également être limité afin de ne pas nuire à la perception caractéristique des piedmonts et versants.

- Les parties sommitales accueillent des boisements denses, refuge de biodiversité et élément repère des Monts :

- Pour le Mont Cassel, il s'agit de préserver la couronne boisée au sein de laquelle l'urbanisation s'est développée. Cette typologie liée à l'histoire du Mont contribue à l'identité de cette émergence. Le juste équilibre entre partie sommitale urbanisée et couronne boisée devra être maintenu. L'urbanisation sur les versants de ce Mont serait préjudiciable à sa composition. En cas d'extension urbaine au-delà de la partie sommitale, des aménagements paysagers devront être mis en place.
- Pour le Mont des Récollets, sa partie sommitale privée, est entièrement boisée, profitant d'un sol sablo-gréseux difficile à exploiter, dépourvu de toute urbanisation, il s'agira de maintenir ici ce sommet boisé, cœur de biodiversité.





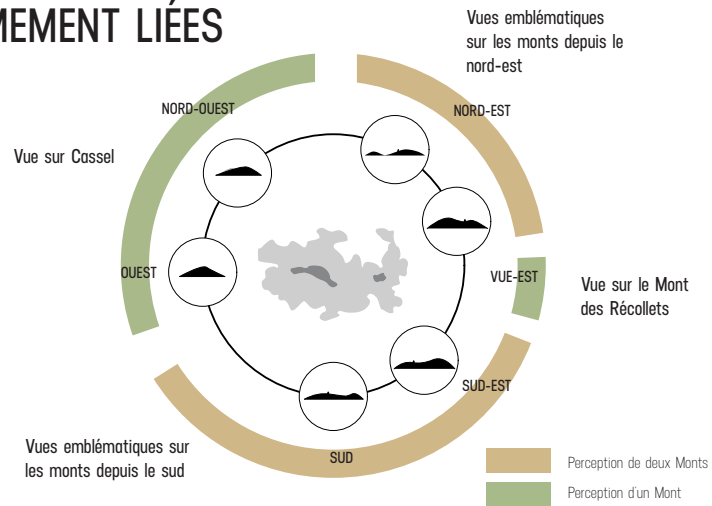


## UNE PERCEPTION DES DEUX MONTS INTIMEMENT LIÉS

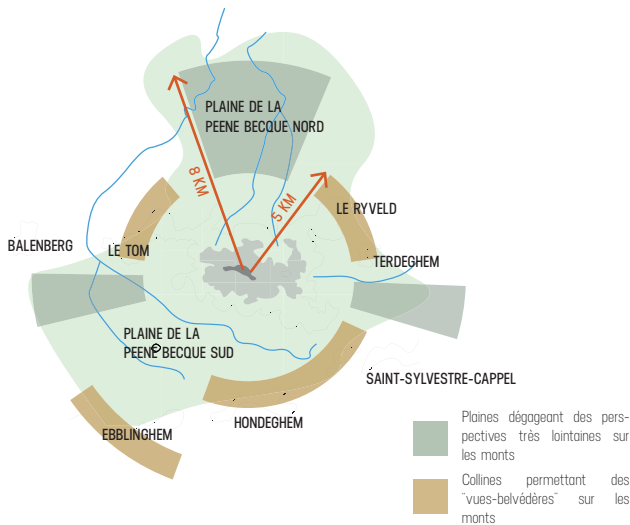
Depuis les alentours, les perceptions sur le Mont Cassel et le Mont des Récollets sont très liées.

Les vues depuis le sud sont celles qui offrent le plus de co-visibilités, elles sont également les plus emblématiques du paysage flamand.

Le Mont des Récollets se présente comme une émergence singulière et constitue un point de repère au même titre que la collégiale, l'antenne télécom ou la terrasse du château surplombant la ville de Cassel.



## UN "GRAND PAYSAGE" DU MONT CASSEL DANS LA PLAINE DE LA PEENE BECQUE



La plaine alentour et le paysage agricole ouvert font des monts un événement topographique visible de loin. Les limites du Grand Paysage du mont apparaissent parfois floues, parfois plus nettes.

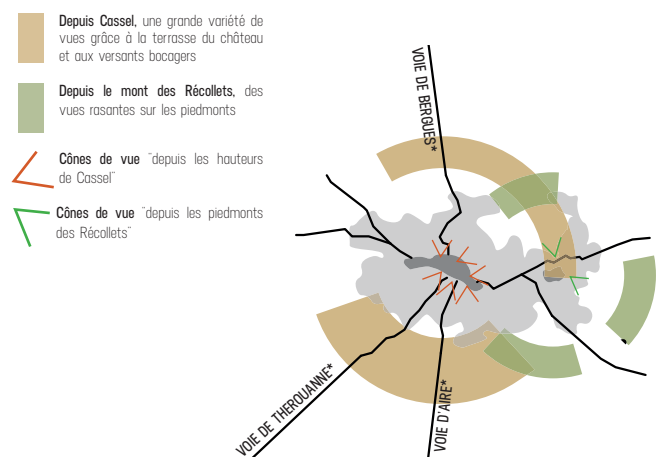
- Au nord, la plaine de la Peene becque, qui prend sa source sur le mont Cassel, crée un horizon sur le fond duquel les monts apparaissent comme une île.
- Au sud, les reliefs d'Eblinghem à Saint-Sylvestre-Cappel créent des balcons offrant des points de vues riches et emblématiques. Ils marquent la limite sud du Grand Paysage des monts.
- A l'est et à l'ouest, des promontoires permettent d'offrir des points de vues intéressants sur les profils des monts.

## DES VUES DEPUIS LES MONTS PLUS LARGEMENT OUVERTES AU NORD ET AU SUD

Les vues depuis les monts sont remarquables par leurs variétés, dans le mode de perception et dans leur direction.

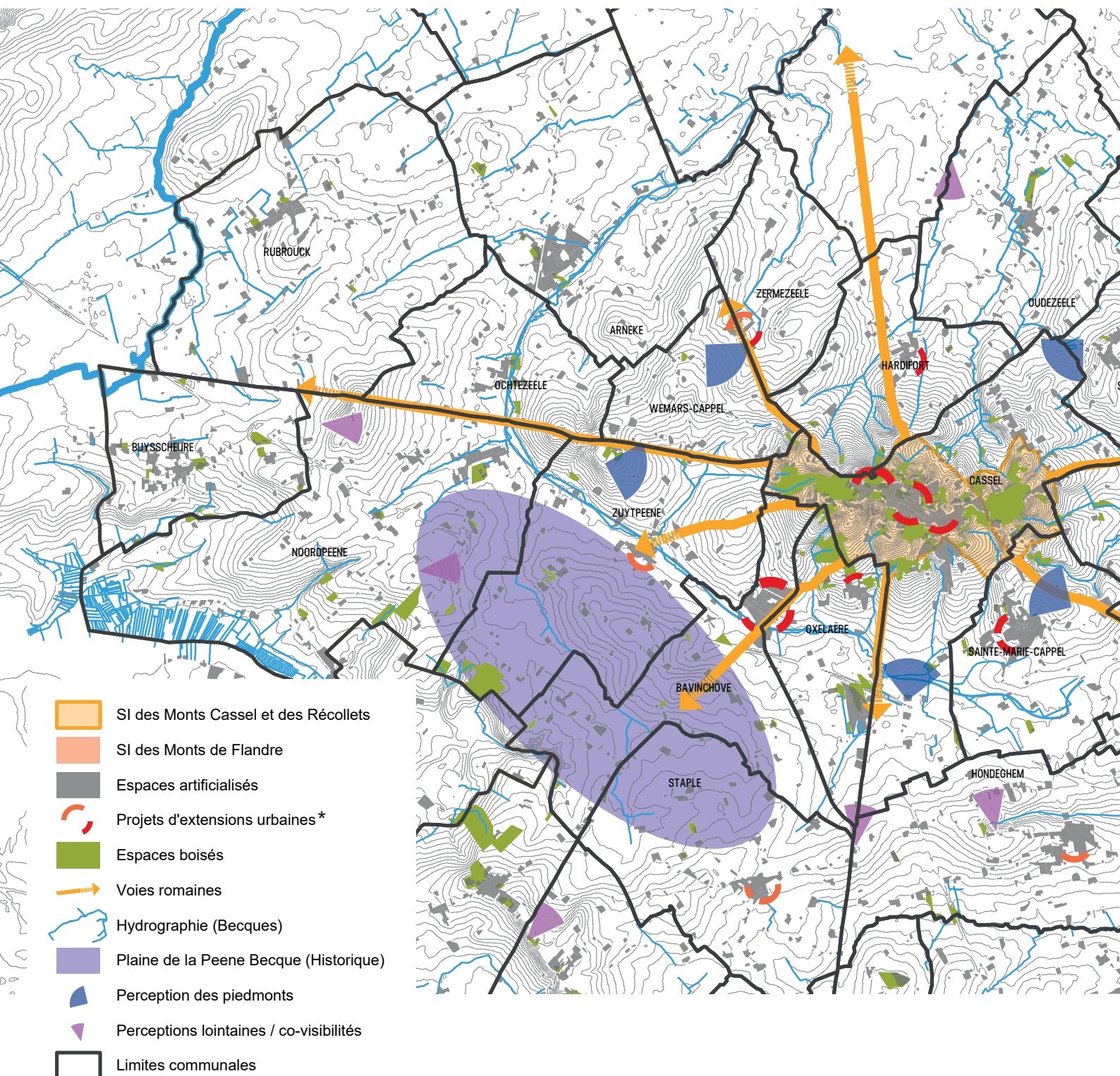
La terrasse du château est le haut-lieu de ces vues remarquables car il est ouvert à la fois au nord, au sud et à l'est. Les vues vers le sud sont plus importantes et nombreuses, elles offrent un panorama remarquable sur les enjeux liés aux paysages de Flandre Intérieure.

Les versants pâturés et cultivés des monts permettent une richesse de vues vers le paysage bocager et agricole des piedmonts. L'urbanisation et les boisements limitent quant à eux ce genre de perception.



# SYNTHÈSE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE DES MONTS CASSEL ET D

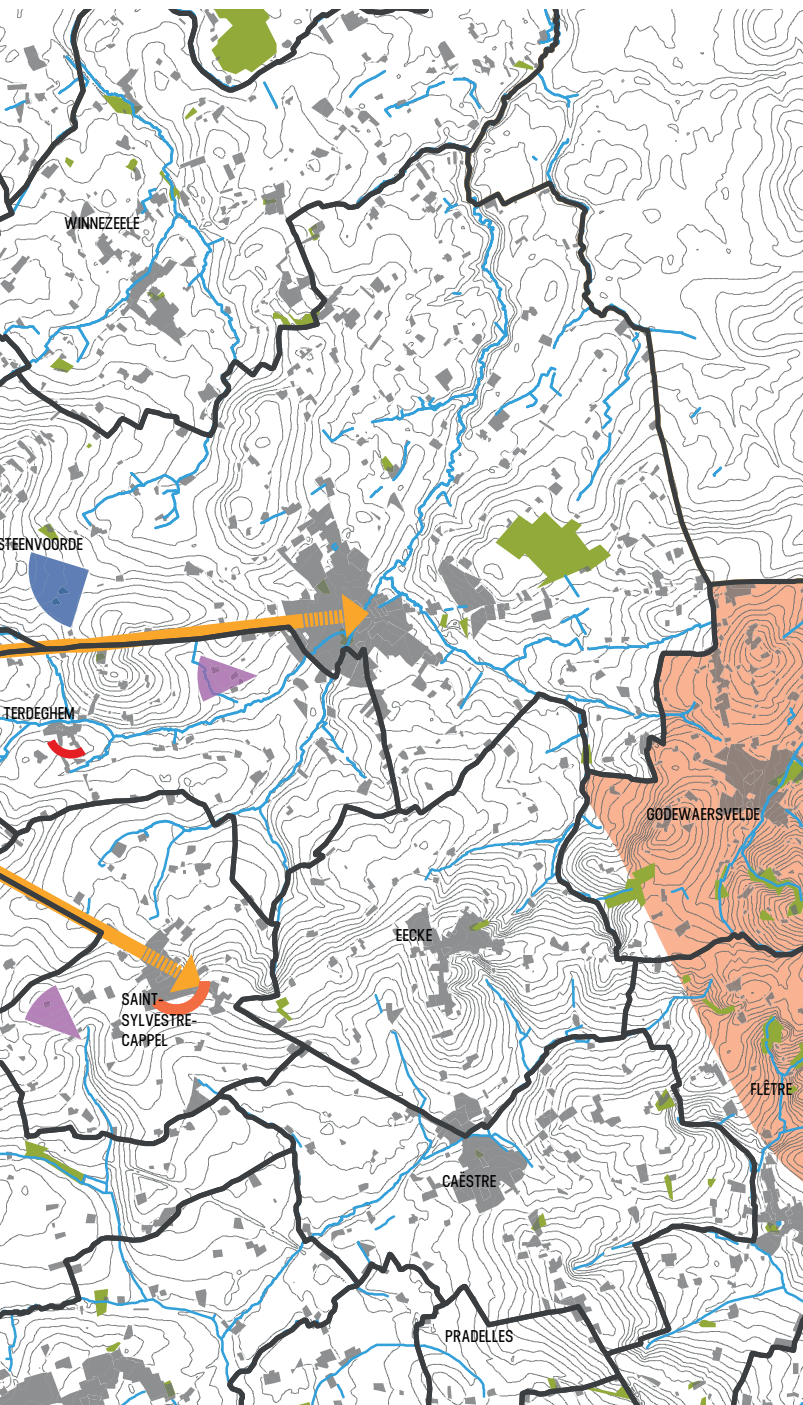
L'analyse paysagère des sites d'étude a permis de faire ressortir plusieurs aspects permettant, à ce stade de l'étude globale, de définir les enjeux liés à la préservation et la valorisation des Monts Cassel et des Récollets.



\* Les projets d'extensions urbaines ont été établis sur la base des ateliers de travail en lien avec l'élaboration du PLUi - décembre 2017 (source CCFI)



# ES RÉCOLLETS



- L'**Histoire** de Cassel, illustrée par de nombreuses représentations picturales, a joué un rôle primordial au fil des siècles. Par sa situation stratégique à la limite des anciens royaumes, la ville fut à maintes reprises, le théâtre de batailles dont celle de la Penne Becque reste la plus illustre. **La plaine de la Penne Becque reste donc un paysage emblématique, en lien avec la ville de Cassel**, qu'il s'agit de mettre en valeur au sein de l'histoire locale.

Les **voies romaines** participent également à la compréhension du développement du territoire. A ce même titre, il convient de les préserver et de les valoriser car elles **participent encore aujourd'hui à la lecture paysagère des Monts et du territoire**.

- La **formation géologique** des Monts révèle une seule et même entité, un socle commun formé au fil des siècles dont l'origine remonte entre -5Ma et -3.5Ma avant notre ère. Même si aujourd'hui les Monts Cassel et des Récollets sont en partie sommitale séparés par une dépression, ils **forment une seule entité paysagère et géographique**.

- La **topographie** particulière au site d'étude et au territoire de la plaine limitrophe procure des **co-visibilités étendues**. Depuis les hauteurs, les points culminants des monts permettent d'appréhender le paysage de plaine ainsi que les voies romaines structurantes. Depuis la plaine, et notamment les balcons des communes alentours, des points de vue remarquables permettent de contempler les monts, repères iconiques dans ce vaste paysage de plaine.

- Les Monts, en tant que **repères iconiques**, sont une entité paysagère à part entière. **Leur partie sommitale, mais également leurs versants et piedmonts, contribuent à faire perdurer une partie de la mémoire paysagère du Houtland, caractérisée notamment par la présence de monts**. Les transitions entre **plaine, versant et sommet** participent grandement à la perception générale des Monts et représentent donc des **éléments paysagers sensibles**.

- Les plaines alentours contribuent à **préserver la mémoire du paysage de Houtland** au travers de fermes traditionnelles, d'éléments caractéristiques de l'ancien paysage bocager, de parcelles agricoles, d'éléments patrimoniaux [églises, chapelles, moulins...], mais aussi des éléments paysagers caractéristiques [boisements, ruisseaux et becques, haies bocagères], qui constituent de plus des supports pour la biodiversité. Cette **biodiversité** se révèle être un atout pour le territoire qu'il s'agira de pérenniser.

- Fort de son identité attractive, ce territoire est une véritable destination régionale. Cassel peut être assimilée au **cœur culturel** de la Flandre Intérieure, bénéficiant de retombées touristiques.



## UNE AIRE D'INFLUENCE AUX DIFFÉRENTS ENJEUX

L'analyse paysagère du site d'étude élargi a permis de définir des périmètres pour lesquels un degré de vigilance de nature différente pourrait être appliqué. Ces paliers de protection pourraient faire appel à différents types d'outils afin de hiérarchiser et d'appliquer, selon le cas, les préconisations, recommandations et directives les plus adaptées [Inscription, Classement, Documents d'urbanisme PLUi, ...].

- **L'aire d'influence visuelle**, dont le périmètre est assez large, couvre l'ensemble du territoire. Ce "périmètre" s'étend au nord et au sud et englobe les plaines de la Peene Becque (dont la plaine sud historique où se déroula la décisive Bataille de la Peene en 1677). Ce zonage comprend également les différents balcons offrant des vues remarquables sur les Monts [Le Tom, Eblinghem Berg ...] et de magnifiques co-visibilités. La délimitation de cette zone suit, au sud, les lignes de crêtes de la topographie si particulière au territoire. Elle est délimitée au nord-ouest par la Peene Becque tandis qu'au nord-est, ce périmètre vient longer en partie l'autoroute A25 depuis laquelle les Monts sont parfois perceptibles. A l'est, le périmètre suit la topographie des piedmonts venant rencontrer la plaine agricole et englobe la vallée de la Moe Becque pour ensuite longer la D37 et retrouver, au sud-est, la ligne de crête passant par les communes de Saint-Sylvestre-Cappel, Hondeghem ... Ce zonage recèle de nombreux éléments identitaires caractéristiques de la Flandre Intérieure qu'il conviendrait de préserver. Cet ensemble contribue fortement à la lisibilité, la visibilité et à la compréhension du paysage.

De plus, cette aire intègre une partie des voies romaines émanant de la ville de Cassel, permettant ainsi de préserver et valoriser les vues liées à ces ouvrages historiques datant de l'époque gallo-romaine.

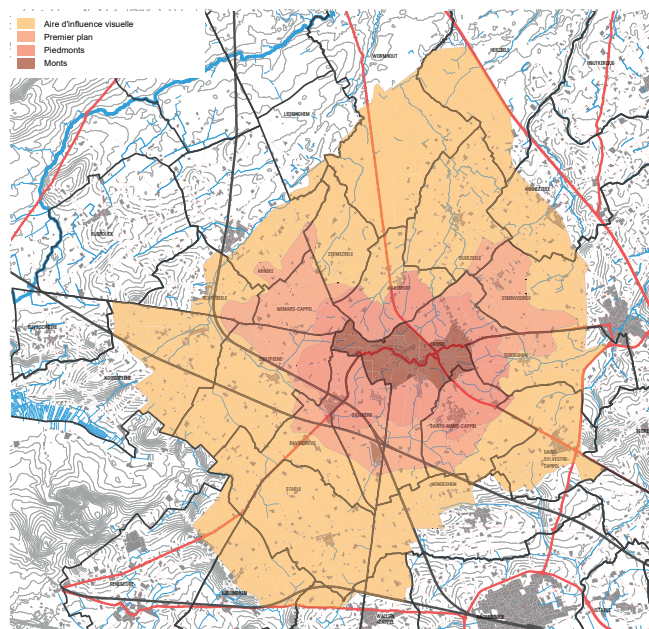
En termes d'extensions urbaines ou de nouvelles constructions, il est important de mettre en place des conditions pour que les constructions puissent s'intégrer dans le paysage [pré verdissement, haies bocagères, choix des matériaux...].

- Un **premier plan** pourrait venir compléter la zone de vigilance précédente. Ce zonage prendrait en compte certains versants dont la topographie, plus douce, vient rencontrer la plaine agricole. De plus, ces zonages sont situés dans l'axe de co-visibilités remarquables entre le territoire et les Monts. La plaine joue alors un rôle de premier plan sur lequel se dégage en arrière-plan les Monts iconiques. Ces parcelles sont également concernées par les vues emblématiques perçues depuis les hauteurs de Cassel, et sont également ponctuées d'éléments patrimoniaux identitaires jouant un rôle pré-

pondérant dans la préservation et la valorisation des vestiges du paysage de Houtland. Sur ces secteurs, l'enjeu est de conserver les structures paysagères tout en intégrant harmonieusement, si le cas se présente, de futures extensions urbaines.

- **Les piedmonts**, formant un périmètre rayonnant autour des parties sommitales des monts, quant à eux, épousent la topographie et correspondent aux "boucliers agricoles" [glacis dont l'altimétrie vient "protéger" les Monts, telle une carapace] avec une présence ponctuelle de villages servant de socle paysager aux monts et permettant la lecture de ce paysage. Ils permettent, grâce à leur altimétrie, une transition douce et subtile avec le reste du paysage. Leurs caractéristiques paysagères sont telles que les versants et piedmonts font partie intégrante des Monts et participent à la compréhension de ces entités paysagères. A ce titre, une vigilance importante est à porter au maintien et à la conservation de l'usage agricole de ces espaces, tant en termes de paysage que de patrimoine architectural, tous deux témoins du paysage de Houtland.

- Enfin, une dernière zone, représentée par **les Monts**, correspond à l'emprise actuelle des deux sites inscrits des Monts Cassel et des Récollets. Cette protection vise à préserver et valoriser les parties sommitales des deux entités. Il est primordial de conserver ce zonage afin de faire perdurer les différentes ambiances ainsi que le patrimoine architectural remarquable situé notamment au cœur de la ville de Cassel, mais également le patrimoine floristique et faunistique régional représenté au sein des derniers boisements [notamment celui du Mont des Récollets].







## HYPOTHÈSES ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE EN TERME DE PROJET PAYSAGER

### POURQUOI PROTÉGER ?

Les Monts Cassel et des Récollets s'inscrivent dans un ensemble plus large représenté par la chaîne des Monts de Flandre. Cette entité paysagère s'articule autour d'un axe ouest-est, traversant la frontière et se terminant en Belgique.

Ces émergences forment des buttes témoins très pittoresques et participent à un cadre de vie recherché.

L'étude paysagère des monts élargie au territoire de la CCFI permet aujourd'hui d'apprécier et de saisir la pluralité des enjeux paysagers allant bien au-delà des versants. La réflexion, en terme de protection, doit permettre de prévoir, à long terme, la transmission de ce patrimoine régional à la valeur émotionnelle, mémoire et témoin d'un paysage caractéristique.

Pour cela, il est nécessaire de réfléchir sur les protections et de déterminer les outils les plus appropriés : opportunités et étendues des protections.

Ces protections pourront s'exprimer au travers d'outils nationaux ou locaux (documents d'urbanisme...). Le PLUi, en cours d'élaboration par la CCFI, est l'outil primordial. Son contenu et les recommandations, en terme de valorisation et de préservation du patrimoine identitaire de Flandre Intérieure, devraient s'inscrire sur la totalité du zonage, en complément d'autres outils de protection. Ceci afin de garantir une qualité paysagère sur l'ensemble du territoire concerné par l'aire d'influence visuelle.



### QUE VEUT-ON PROTÉGER ?

Les Monts Cassel et des Récollets forment un site exceptionnel au cœur du territoire de la Flandre Intérieure. Par leur situation altimétrique, ils offrent des points de vue remarquables sur le territoire de la Flandre Intérieure. Points de repères emblématiques, ces entités paysagères forment des motifs, repères dans ce vaste territoire agricole. Ils participent, au même titre que la chaîne des Monts de Flandre, au devoir de mémoire et de préservation des paysages typiques et caractéristiques, si pittoresques à notre région.

Les objectifs de la protection résident en :

- la préservation et la valorisation de ce patrimoine paysager, identitaire et remarquable au sein du territoire de la Flandre Intérieure [Composition paysagère des monts et leur caractère pittoresque / dialogue entre les monts au travers des co-visibilités / structures paysagères (versants, piedmonts, haies bocagères...) / corridors écologiques / structures topographiques] / voies romaines (perception des monts, alignements d'arbres)
- la préservation de l'identité architecturale locale pour intégrer les constructions [Accompagner le bâti résidentiel / les constructions liées aux usages agricoles, industriels et commerciaux / le traitement des limites [réduire l'impact visuel des constructions par des aménagements paysagers, palette végétale préconisée et déconseillée]
- la valorisation et l'intégration de l'accueil des touristes [Renforcer la visibilité et la lisibilité du site / Intégrer des aménagements pour enrichir l'accueil touristique / Valoriser l'histoire du territoire]
- la mobilisation des acteurs et la mise en place d'une pédagogie d'accompagnement et de sensibilisation [Articuler le projet avec les documents d'urbanisme et de planification territoriale / Accompagner les communes [PLUi] dans l'élaboration des documents d'urbanisme / Développer une approche participative pour le développement territorial]



## CONTACTS

### Préfecture du Nord

12, rue Jean sans Peur  
CS 20003  
59 039 Lille Cedex  
Tél. : 03 20 30 59 59  
@ : pref-courrier-webmestre@nord.gouv.fr

### Direction Départementale des Territoires et de la Mer DDTM 59

62, boulevard de Belfort  
CS 90007  
59 042 Lille Cedex  
Tél. : 03 28 03 83 00  
@ : ddtm@nord.gouv.fr

### Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

#### DREAL HAUTS DE FRANCE

44, rue de Tournai  
CS 40259  
59 019 Lille Cedex  
Tél. : 03 20 13 48 48  
@ : dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

### Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine - Nord UDAP

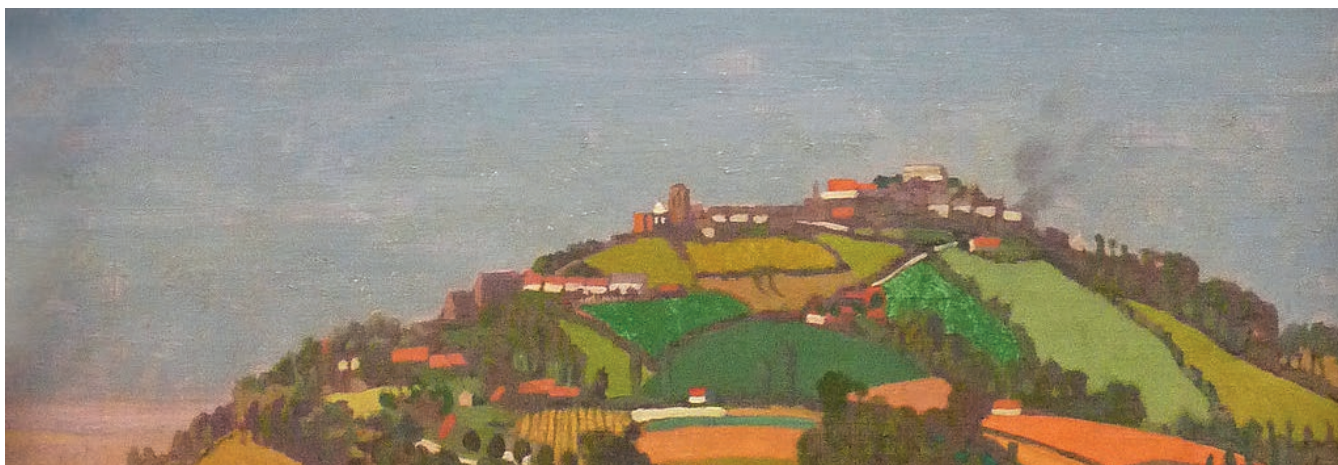
Hôtel Scrive  
3, rue de Lombard  
59 049 Lille cedex  
Tél. : 03 28 36 78 70  
@ : sdap.nord@culture.gouv.fr

### Conseil départemental du Nord

Hôtel du Département  
51, rue Gustave Delory  
59 047 Lille Cedex  
Tél. : 03 59 73 59 59

### Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement C.A.U.E. du Nord

98 rue des Stations  
59 000 Lille  
Tel. 03 20 57 67 67



Williams Orpen, Extrait de German planes visiting Cassel - 1917

